



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le **Collège communal** fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi - ~~que la Fonctionnaire déléguée est saisie~~ - ~~que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de : ~~permis d'urbanisation~~ - ~~modification de permis d'urbanisation~~ - **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ - ~~certificat d'urbanisme n°2~~.

Le demandeur est **Monsieur Bertrand DEBUT**, domicilié rue Thomas Decock 46 à 1390 Gottechain.

Le terrain concerné est situé **rue du Cerf 229 à 1332 Rixensart** et paraît cadastré 2° division section A parcelle 886B.

Le projet consiste en la régularisation d'un volume secondaire et présente les caractéristiques suivantes :

- 1) le projet prévoit la régularisation des modifications apportées au permis d'urbanisme PU/2019/0073 : modifications du volume secondaire d'environ 14 m² au sol situé contre la façade latérale gauche du volume principal ;
- 2) **la demande est soumise à une annonce de projet pour les raisons suivantes :**
 - a. en application de l'article R.IV.40-2, § 1^{er}, 2° du Code du Développement Territorial.
 - b. **le projet s'écarte des indications du guide communal d'urbanisme applicables pour la sous-air 1/41 d'habitat à caractère résidentiel, en ce qui concerne :**
 - la marge de recul latéral du volume secondaire qui est inférieure à 3 mètres ;
 - toutes les maçonneries qui ne sont pas traitées pour l'ensemble des façades et pignons avec le même matériau ou la même combinaison de matériaux.

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Commune de Rixensart (<http://www.rixensart.be/administration/documents-et-demarches/#docEnquetes>) ou pour les personnes qui le souhaiteraient, **de préférence sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet et la prise de rendez-vous peuvent être obtenues auprès de Monsieur Jean-Baptiste Coyette, téléphone 02/654.16.50, mail urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06 juillet 2020 au 20 août 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**.